



Mission régionale d'autorité environnementale

Provence Alpes Côte d'Azur

Décision n° CU-2017-93-13-01
de la Mission Régionale d'Autorité environnementale
après examen au cas par cas sur le
plan local d'urbanisme
de Belcodène (13)

n°MRAe : CU-2017-93-13-01
n° MRAe_2017DKPACA7

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe),

Vu la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.104-2, L.300-6, R.104-8 à R.104-33 ;

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2016 portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu la demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le numéro CU-2017-93-13-01, relative au plan local d'urbanisme (PLU) de Belcodène (13) déposée par la commune de Belcodène, reçue le 12/12/16 ;

Vu la saisine de l'Agence régionale de santé en date du 12/12/16 ;

Vu la décision de délégation du 6 juin 2016 de la MRAe ;

Considérant que la commune de Belcodène, de 1297 ha, compte 1900 habitants (recensement 2013) et qu'elle prévoit 310 habitants supplémentaires d'ici 2027 ;

Considérant que le projet de PLU prévoit des zones à urbaniser AU sur une surface totale d'environ 24ha et situées en continuité de l'urbanisation existante ;

Considérant que le projet de PLU réduit la surface totale des zones constructibles (U et AU) par rapport au POS en vigueur qui passe de 169,65 ha à 110,36 ha ;

Considérant que le projet de PLU prend en compte l'environnement naturel en identifiant et en protégeant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques (espaces boisés classés, zones naturelles et agricoles...) ;

Considérant que le projet de PLU conditionne la constructibilité des zones à urbaniser AUS au raccordement à l'assainissement collectif ou à la mise en place d'un système d'assainissement autonome à l'échelle du quartier ;

Considérant que le projet de PLU prévoit d'améliorer l'accessibilité et de développer les modes de déplacements actifs (aménagement de cheminements piétonniers) et collectifs (développement des transports collectifs) ;

Considérant que le projet de PLU vise à améliorer et à sécuriser les conditions de circulation notamment par la création de nouvelles aires de stationnement et de travaux de requalification des voiries ;

Considérant par conséquent qu'au regard de l'ensemble des éléments fournis par le pétitionnaire et des connaissances disponibles à ce stade, les incidences prévisibles de la mise en œuvre du PLU sur la santé humaine et l'environnement ne paraissent pas significatives.

DECIDE :

Article 1 – Eligibilité à l'évaluation environnementale

Le projet de plan local d'urbanisme situé sur le territoire de Belcodène (13) n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Article 2 – Mise à disposition du public et mesures de publicité

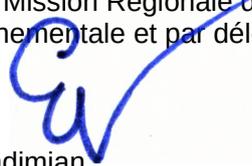
La présente décision a vocation à être mise en ligne par le conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) et par la direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Par ailleurs, la présente décision est notifiée au pétitionnaire par la MRAe.

Elle devra en outre, le cas échéant, figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public.

Fait à Marseille, le 31 janvier 2017

Pour la Mission Régionale d'Autorité
environnementale et par délégation,



Eric Vindimian

Voies et délais de recours

Les recours sont formés dans les conditions du droit commun.

Le recours gracieux doit être adressé à :

Monsieur le président de l'Autorité environnementale régionale de la région PACA
MIGT Marseille
DREAL PACA
16 rue Zatarra
CS 70248
13331 Marseille Cedex 3

Un recours hiérarchique peut également être adressé à :

Madame la ministre de l'environnement , de l'énergie et de la mer
Commissariat général au développement durable
Tour Voltaire
92055 La Défense Sud